

Infos

Pratiques :

Docteurs :

HUON
02.98.69.52.93
DESJOUIS
02.98.69.54.64

Pharmacie :

N.D de Kerellon
02.98.69.51.16

Kinésithérapeutes :

Bars-Casteloot-Hervet-
Barthe
02.98.29.64.02
De la Rebière de
Pouyade
02.98.69.52.40

Cabinets infirmiers :

Louise LAGATHU
02.98.69.54.91
Boutier-Péron-Seité
02.98.69.51.82

Cabinet dentaire :

KERHUEL-L'HIGUINEN-
LESCOUR
02.98.69.55.06

Podologue-Pédicure

MAHEO Raphaëlle
02.98.69.53.49

Mairie :

Du lundi au vendredi :
8h30-12h00 et 13h30-17h00

MISSION LOCALE

à la Maison des Servi-
ces les mardis, mercre-
dis et jeudis de 8h30 à
12h et de 13h30 à
17h30

Tél. : 02.98.29.12.68

Bibliothèque :

Mardi 17h30-19h00
Mercredi 11 h 15-12 h 15 et
17 h 00-18 h 00
Samedi 14H00-15h30

Déchetterie com- munautaire de

Ty Corn :

Du lundi 14 h 00 à 18 h 00
Du mardi au samedi : 8 h 30 -
12 h 00 et 14 h 00 - 18 h 00
02.98.29.81.98

Compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2011

- ✍ Instauration, au 1er janvier 2012, de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité avec un coefficient multiplicateur de 8.
- ✍ Reversement du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au syndicat intercommunal de Taulé.
- ✍ Illuminations de Noël : nouvelles guirlande à led rue Colonel de Soyser qui permettent une baisse de la consommation de 2400 Kwatt à 392 Kwatt pour un coût de 4.532 € TTC.
- ✍ Transfert du pouvoir de police spécial du Maire au Président de la C.C.P.L. pour l'assainissement non collectif et l'élimination des déchets.
- ✍ Vœu pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale.
- ✍ Intervention du coordinateur « Musique et Danse » de la C.C.P.L. dans les écoles de la commune au second semestre.
- ✍ Bâtiments communaux : réfection des tribunes et ravalement de l'école publique du bourg en régie.
- ✍ Organisation d'un point presse le 15 octobre 2011 en l'honneur de l'équipe de France Handisport Basket sélectionnée aux jeux paralympiques de Londres en 2012 dont la capitaine Angélique PICHON est Plouénanaise.

Etat Civil : septembre 2011

Naissance:

✍ Romane FLOCH, Kerbic

Mariages :

✍ Jean-Luc POISSON, Kerdrebez et Christelle QUERE, Coativillec Plougourvest

Décès :

✍ Marie, Josée PEILLET, 2 cité Kerbrug
✍ André, Marie LE LEZ, Groumelard
✍ François CAROFF, 11 rue Pen ar Pont

Recensement national obligatoire à 16 ans des jeunes nés au mois de novembre 1995

Recensement national obligatoire à 16 ans des jeunes nés au mois de novembre 1995. L'article L.113-1 « Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser ». A la date anniversaire de ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Liste électorale

Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2011. Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2012 doivent prendre contact avec leur mairie au plus tard le 31 décembre 2011 s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

La refonte électorale aura lieu début 2012. Toutes les personnes ayant changé d'adresse ou d'état civil (mariage, divorce, changement d'adresse...) sont invitées à le signaler en mairie.

**Recherche animateurs BAFA
ou stagiaires BAFA**

L'ALSH de Plouénan recherche des animateurs pour travailler pendant les vacances scolaires (octobre, Noël, février, avril, juillet et août). Merci de prendre contact auprès de Sandrine Le Bras 06.66.07.09.79

**Recherche personne adulte responsable pour apprendre à un garçon de 11 ans la pêche à la ligne et tous ses rudiments.
Appelez au 06.89.65.19.97 après 18 h 00.**

**Pensez à vos achats de Noël
Samedi 26 novembre, marché de Noël organisé par le comité des fêtes, place François Prigent de 17 à 22 heures.
Nombreux exposants,
animations enfants.
Restauration sur place. Entrée gratuite.**

**Jean Michel HEMMEN - Psychologue -
Neuropsychologue**

Accompagnement, suivi et soutien psychologique
Bilans - Tests
Information - Remédiation - rééducation cognitive
Port Neuf
29250 SIBIRIL
02.98.29.85.44
06.84.93.15.74
Sur rendez-vous
(possibilité de rencontre à domicile)


LA MAIRIE SERA FERMEE**EXCEPTIONNELLEMENT****LE SAMEDI 12 NOVEMBRE****« Reportage Entreprises »**

La commission « Aménagement et développement du territoire » a décidé de créer une nouvelle rubrique « Reportage Entreprises » afin de mettre en valeur les activités économiques de Plouénan, rubrique qui paraîtra régulièrement sur le site Internet et le bulletin municipal.

Les entreprises intéressées sont invitées à contacter Monsieur Jean René PENNORS, conseiller municipal, au 06.70.07.41.43

**ATP - Association Tutélaire du Ponant
Protection juridique des majeurs et mineurs**

Entraide tutélaire du Ponant :

 Vous avez été nommé, par le juge, « tuteur familial » pour un de vos proches ou vous allez le devenir...

Vous désirez :

- une présentation à l'exercice de la mesure ;
- une mise à disposition de la documentation juridique et de gestion ;
- une aide à la rédaction (outils informatiques, tableaux de bord...).

Nous pouvons vous aider dans vos démarches...

Contact :

Par téléphone : 02.98.44.36.26 de 8 h 30 à 17 h 30 (répondeur en dehors des plages horaires)

Par internet : etp@atp.asso.fr - www.atp.asso.fr

N'hésitez pas à nous contacter...

Des rencontres gratuites et confidentielles vous sont présentées à Brest, Morlaix et dans tout le Nord du département.

Entraide tutélaire du Ponant

Siège social : 44 rue Voltaire CS 61954 - 29219 BREST CEDEX

Kordennerien Pont-Eon ?

Non, Non, l'association des vanniers de Plouénan n'a pas changé de nom (Pas encore).

Ils ont tout simplement décidé de lancer une nouvelle activité : le tressage de cordes. Pour ce faire, ils ont récupéré une machine, mais il manque un élément en bois qui servait à régler le cordage final. Ça pourrait s'appeler un guide ou quelque chose d'approchant. Dans certaines fermes, on utilisait également une pièce en forme de croix. Même en très mauvais état, nous sommes preneurs de tels objets, nous en ferons éventuellement des copies ! Il y en a certainement au fond des granges ou des greniers. Il reste certainement aussi des machines qui n'ont pas servi depuis une bonne cinquantaine d'années et qu'un bon nettoyage et un bon graissage peut remettre en état de fonctionner. Des stocks de ficelle de sisal (lasou kolo) dorment aussi sans doute dans les greniers et seraient enchantés de se transformer en cordes. Même les ficelles en nylon peuvent être utilisées. Si vous êtes en mesure de nous dépanner, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Vous pourrez ensuite voir tout ceci fonctionner à la fête de l'osier et des métiers anciens que nous projetons pour le 13 mai 2012... Une date à retenir.

ART : ASSOCIATION RECHERCHE TRAVAIL

Ouvert depuis septembre 2000, l'atelier RENOV'HABITS, permet à des femmes bénéficiaires des minima sociaux de reprendre progressivement une activité pour un retour vers l'emploi.

Une vente sera organisée :

Le mercredi 9 novembre 2011 de 13h30 à 17h00 à St Pol de Léon au Manoir de Keroulas.

A l'occasion de cette vente il sera proposé « 2 articles pour le prix d'1 ».

Cette vente s'adresse à tout public, mais bien entendu compte tenu du prix modique des articles, elle vise davantage une population défavorisée.

Adhésion 1,50 € par an et par famille

Atelier « rénov'habits » - 12 rue d'Arvor - 29400 LANDIVISIAU - 02.98.24.71.45

DECLARATION DE RUCHERS : une démarche obligatoire

La déclaration annuelle des ruchers est obligatoire depuis le 1er janvier 2010. L'objectif ? Recenser la répartition des ruches sur le territoire et contribuer à une meilleure coordination de la surveillance sanitaire des abeilles. Un geste civique qui peut s'avérer très utile en cas de crise sanitaire. Explications détaillées.

Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1ère ruche.

L'objectif de cette déclaration est sanitaire. La surveillance sanitaire coordonnée, essentielle dans la gestion des maladies contagieuses, permet de mieux soutenir les apiculteurs.

Comment procéder ?

La déclaration des ruchers se fait, pour une première fois, sur un formulaire CERFA n° 13995*01 disponible auprès du Groupement de Défense Sanitaire, puis par la suite, préférentiellement par téléprocédure.

Un geste citoyen et responsable

Le frelon asiatique, dont plusieurs nids ont été repérés en Bretagne, incarne à lui seul l'exemple type du risque sanitaire encouru par la filière apicole en cas de non déclaration. En effet, cette nouvelle espèce invasive à la pique mortelle, représente un risque pour la santé publique, économique en cas de destruction de ruches et enfin environnemental pour la pollinisation. Le sens civique impose aussi cette déclaration : trop de ruchers non déclarés et plus ou moins abandonnés sont sans contrôle parce que les services sanitaires ignorent leur existence.

Vos contacts :

GDS Finistère : 3 allée Sully - 29000 QUIMPER

Tél : 02.98.95.42.22 - Fax : 02.98.95.47.11 - Mail : gds29@wanadoo.fr



Légumes santé en Pays de Morlaix

N°13 : Des fruits et légumes pour nos sportifs !

Vegenov (BBV) avec le soutien de la région Bretagne et du Pays de Morlaix.

Comme pour tout le monde, l'alimentation du sportif doit avant tout être équilibrée. Pour refaire le **plein d'énergie**, consommez des **féculents** ! N'oubliez pas les **produits laitiers** à chaque repas ! Ils participent à l'apport en calcium, qui contribue à la **contraction musculaire**. Pensez aux **protéines** ! Présentes dans la viande et les légumineuses, elles favorisent le **renouvellement et la croissance musculaire**. Après l'effort, le réconfort ! Les **fruits et légumes**, cuits et crus, apportent l'**eau**, primordiale à la réhydratation, des **minéraux** et des **vitamines** nécessaires en phase de récupération. L'activité physique, via la sueur et le stress oxydant, épuise nos **réserves de minéraux et d'antioxydants**. Ces derniers (vitamines C et E, polyphénols, caroténoïdes), présents dans les fruits et légumes luttent **contre ce stress**. De plus, le fructose (sucre des fruits) favorise le stockage du sucre (glycogène) dans le foie.

N°14 : Mettez-vous au vert cet hiver ?

Les jours sont plus courts, les températures sont plus fraîches et la météo plus humide. L'automne et l'hiver sont souvent les saisons où nous sommes le plus fatigués et sensibles aux infections.

Contre les maladies de l'hiver (grippe, rhume), consommez des fruits et légumes à chaque repas. Au déjeuner, commencez par une soupe préparée avec des légumes de saison pour vous réchauffer (velouté de chou-fleur, soupe au chou vert et au cantal...).

Besoin de faire le plein de fer pour lutter contre la fatigue, la viande rouge est bien sûr une source importante de fer. Les **légumes secs**, les **céréales** et les **légumes verts** (cresson, épinard, fenouil) ne sont pas en reste mais le fer provenant d'aliments végétaux est moins bien absorbé. **Pour faciliter l'absorption du fer et lutter contre les infections, faites appel à la vitamine C.** On connaît la réputation des **kiwis** et des **oranges**. N'oubliez pas le **chou-fleur** et le **brocoli** qui contiennent (pour la même quantité consommée) plus de vitamine C que les oranges. Le **cresson**, l'**épinard**, ou la **blette** vous apporteront également de la vitamine C qui vous aidera à affronter les rigueurs de l'hiver. **Boostez votre organisme avec une petite cure de magnésium.** Les **oléagineux** (noix et noisettes) et les **fruits secs** en contiennent. Pensez aux aliments à la fois riches en magnésium et compatibles avec une alimentation équilibrée comme la **blette**, l'**épinard**, le **fenouil**, l'**artichaut** ou le **brocoli**.

Bien se chauffer tout en réduisant le montant de ses factures ?

C'est possible avec le programme national de lutte contre la précarité énergétique « Habiter Mieux ». Ce programme associant l'Etat, le Conseil Général, les collectivités locales, Proci-vis, la CNAV, la MSA ..., vise à aider les ménages modestes à entreprendre des travaux de rénovation thermique de leur logement. A ce titre les travaux générant une amélioration de la performance énergétique des logements d'au moins 25% peuvent bénéficier d'une aide de solidarité écologique d'un montant de 2 100 €, dont 500 € du Syndicat Mixte du Léon, s'ajoutant à la subvention ANAH de « base » en faveur de l'amélioration du parc privé de plus de 15 ans. Le Syndicat Mixte du Léon accompagne gratuitement les propriétaires occupants tout au long de leur projet dans le cadre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) en cours sur les 33 communes du Léon.



Alors que le seul remplacement des fenêtres, pour un montant de 15 000 €, ne leur aurait permis qu'un gain énergétique de 4% et en conséquence une subvention de 2 000 €, M. et Mme X. ont fait le choix d'isoler aussi les combles de leur logement. Sur un montant total de travaux de 18 900 €, ils bénéficient ainsi d'une subvention de base de 6 270 € à laquelle s'ajoute une aide de solidarité écologique de 2 100 €. Au final, 10 530 € restent à leur charge, dont une partie sera couverte par un crédit d'impôt lors de leur prochaine déclaration de revenus. S'y ajoute une économie substantielle sur la facture d'énergie - elle est estimée à 500€ par an - et une amélioration du confort. L'évaluation énergétique réalisée par HEOL, l'agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Morlaix, a permis de montrer un gain énergétique de 29% après travaux.

D'autres types de travaux d'économie d'énergie (changement de chaudière, isolation des murs, des planchers...), présentant souvent un coût relativement modéré, peuvent entrer dans ce programme et bénéficier de financements intéressants. Le Syndicat Mixte du Léon peut également solliciter des prêts à taux zéro ou subventions auprès de Proci-vis pour boucler le plan de financement.

Renseignements : Syndicat Mixte du Léon (SCOT / PLH) – 8 rue de la mairie à Plouescat – 02 98 61 91 51 - syndicat-mixte-leon@orange.fr – ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Attention ! les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention.

Prochaine parution : décembre 2011

Les articles sont à transmettre en mairie pour le 15 novembre 2011